

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

20200616/01

SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix juin, s'est réuni à la salle polyvalente de S^t Péravy la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, M. JEGOUZO Gaël, M. GIRARD Olivier, M. DOUSSET Christophe, Mme BORDONADO Elodie, M. MASSON Eric, M. LUCCHESI-PALLI Pascal, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : Mme Riant Claudine, M. VALLOT Jean-Bernard, M. PRALY Hervé
M. PRALY a donné pouvoir à M. PELÉ.

Membres en exercice : 15 - présents : 12.

MM COUTANT et PROULT ont été nommés Secrétaires de séance.

Mme BOUSSARD Delphine, Secrétaire de Mairie, a été nommée Secrétaire de séance auxiliaire.

D1 : BUDGET PRIMITIF 2020 « Le Clos du Nuisement » :

M. le Maire présente la proposition du budget prévisionnel 2020 pour le budget du lotissement du Clos du Nuisement » :

- équilibré à 164 586,55€ pour la section d'investissement et 297 721,69€ pour la section de fonctionnement.

Après délibération, le conseil valide le budget prévisionnel 2020 pour le lotissement du Clos du Nuisement.

D2 : TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

M. le Maire présente les taux d'impositions locales de 2019 et précise que pour l'année 2020, le taux de la taxe d'habitation n'est pas voté au vu de la réforme de la fiscalité locale.

M. le Maire, propose de maintenir les taux de 2019 pour 2020 pour le foncier/

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de maintenir pour 2020 les mêmes taux d'imposition qu'en 2019 pour les taxes directes locales :

- Foncier bâti 16,56 %
- Foncier non bâti 35,18 %

D3 : DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BAGUETTES

M. le Maire informe le conseil que le boulanger qui exerce actuellement son activité de dépôt de pain dans l'annexe de la Mairie arrête son activité au 30.06.2020.

M. LEBAS propose en solution de remplacement de mettre à disposition un distributeur automatique de baguettes sur la commune.

Après échange, M. le Maire propose d'accepter cette solution pour une durée de 4 ans minimum afin de laisser le temps au boulanger de rentabiliser son achat et de mettre à disposition une dalle sur le domaine public et de l'électricité afin d'alimenter ce distributeur.

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE
20200616/02

Le distributeur de baguettes pourrait se situer Route de Châteaudun du côté droit de la rue vers la rue du Général de Gaulle. Cet emplacement fera l'objet d'une étude lors de la commission travaux.

Le conseil, après délibérations à l'unanimité approuve cette proposition.

D4 : CORRESPONDANT DEFENSE

M. le Maire propose au conseil municipal de nommer M. Romain PROULT en qualité de correspondant défense auprès de la BA 123 d'Orléans-Bricy.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

D5 : COMMISSION COMMUNALE IMPOTS DIRECTS

M. le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de fournir une liste de 24 contribuables de la commune dans lesquels seront nommés 6 titulaires et 6 suppléants, par la DRFIP.

M. le Maire rappelle les critères que doivent remplir les candidats pour pouvoir être éligibles :

- être âgés de plus de 18 ans
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits sur les rôles des impositions directes locales de la commune
- être familiarisés aux circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les Conseillers proposent plusieurs noms et chargent M. le Maire de transmettre cette liste à la DRFIP.

D6 : DEVIS INFORMATISATION MAIRIE

M. le Maire soumet au conseil un devis pour l'informatisation de la Mairie à savoir un devis pour un serveur afin de mettre en réseau l'ensemble des PC de la mairie.

M. le Maire informe le conseil qu'un prochain devis leur sera soumis pour la mise en conformité des câbles de réseau de la mairie.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le devis de la société ADEFI pour un montant de 407,71€ et charge M. le Maire de signer le devis.

D7 : RENOVATION DU LOGEMENT DU 34 RUE D'ORLEANS

M. le Maire informe le conseil que lors de la mandature précédente, le conseil avait déposé un dossier de demande de subvention pour la réhabilitation du logement du 34 rue d'Orléans afin de le mettre en location.

Les 2 devis de la société Air 9 représentante un montant total de 68 923,97€ TTC (RDC + étage). Ces devis ont été signés en février 2020.

Au vu des finances communales, M. le Maire propose de renoncer au projet de réhabilitation du logement du 34 rue d'Orléans.

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

20200616/03

Après délibération, le conseil valide à l'unanimité la proposition de M. le Maire et charge M. le Maire d'en informer la société.

I1 : URBANISME

M. le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés depuis le début de l'année 2020 :

- 2 certificats d'urbanisme :
 - division de parcelle Route de Meung
 - vente de la maison « sentier de coulemelle » (en face de la mare route de Meung)
- 1 déclaration préalable :
 - demande pour une clôture d'un pavillon neuf au Mesnil
- 4 permis de construire :
 - construction de pavillon (rue André Boissonnet- permis annulé)
 - extension de maison (rue du Moulin)
 - aménagement de grange (rue Jeanne d'arc)
 - construction d'un silo (route départementale direction Chartres)
- 1 permis de démolir
 - démolition annexes (route d'orléans)

D8 : FESTIVITES

En raison de la crise sanitaire, M. le Maire propose au conseil municipal de ne pas réaliser :

- Festivités du 14 juillet : repas/ retraite aux flambeaux/ feu d'artifice
- Les 20 ans de l'orgue en octobre 2020 organisé par l'association des amis de l'orgue et de la repousser en 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

En effet, il est plus prudent de repousser à l'année prochaine les festivités liées à l'anniversaire des 20 ans de l'orgue au vu du nombre de personnes pouvant être accueillis en même temps et le brassage de la population venant de différentes régions.

Après échange, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

DIVERS :

- L'entreprise de pompes funèbres doit intervenir dans le cimetière à partir du 22 juin
- Commission travaux : mercredi 24 juin
- Le Maire et les adjoints ont rendez-vous avec la société Air 9 le lundi 22 juin pour évoquer le projet de réhabilitation du 34 Rue d'Orléans.
- Un camion ambulant de la boulangerie SIMON de Patay sera présent tous les jours sauf le mercredi Place de la bibliothèque de 9h00 à 10h00 afin de proposer du pain sur la commune
- Un devis pour la réfection des passages piétons aux carrefours et entrées du village a été signé, dans le cadre de la sécurité routière, dans le cadre d'un marché passé avec la CCBL.

Les Secrétaires de séance : M. COUTANT

M. PROULT



